

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 07 mars 2023, 19 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

Directrice générale	Isabelle D'Amours
	Karine Goulet, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Directrice générale adjointe	Jennifer Melançon
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2023-054*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023**

*Résolution no 2023-055*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2023-056*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Monsieur Pierre

Bourget;

D'approuver les demandes suivantes :

Organisme Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue : Prêt de la Salle Desjardins pour la finale de Secondaire en spectacle à La Sarre le 11 avril 2023

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Nomination du maire suppléant**

*Résolution no 2023-057*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De nommer Pierre Bourget comme maire suppléant et, par conséquent, comme substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, pour une durée de 8 mois, soit jusqu'au 8 novembre 2023.

##### **4.2 Adoption du Règlement 06-2023 - Règlement pour autoriser une dépense de 421 987 \$ et un emprunt de 313 055 \$ pour le remplacement des réservoirs de carburant et des stations de ravitaillement à l'aérodrome**

*Résolution no 2023-058*

ATTENDU que la Ville de La Sarre désire procéder au remplacement des réservoirs de carburant et des stations de ravitaillement de l'aérodrome de la Ville de La Sarre;

ATTENDU que la Ville de La Sarre a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales (PAQIAR);

ATTENDU que la Ville de La Sarre a reçu le 24 novembre 2021 une approbation conditionnelle de la part du ministère des Transports pour un montant de 108 932,00 \$;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 7 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter le Règlement 06-2023 Règlement pour autoriser une dépense de 421 987 \$ et un emprunt de 313 055 \$ pour le remplacement des réservoirs de carburant et des stations de ravitaillement à l'aérodrome.

##### **4.3 Adoption du Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités**

*Résolution no 2023-059*

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 7 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter le règlement 08-2023 Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités.

#### **4.4 Autorisation de circuler - La Randonnée du Réfléchi**

*Résolution no 2023-060*

ATTENDU QUE la Randonnée du Réfléchi souhaite tenir un brunch-bénéfice au Villa Mon Repos le 17 juin 2023, au profit de la future maison de soins palliatifs Le passage de l'Aurore;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'autoriser les participants de la Randonnée du Réfléchi à circuler sur la route 111, la rue Principale, la 5e Avenue Est, la 2e Rue Est jusqu'à la route 393 direction Palmarolle le 17 juin 2023.

#### **4.5 Offre de service - Stratégie de marque citoyenne**

*Résolution no 2023-061*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite donner une valeur à son image de marque;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme Solis;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'approuver l'offre de service de la firme Solis pour la réalisation de l'étude Stratégie de marque citoyenne au montant de 19 000 \$ taxes en sus, financée à même le budget d'opération ;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours , à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tous documents se rattachant à ladite étude.

#### **4.6 Offre de service - Stratégie en matière d'alliances de marques**

*Résolution no 2023-062*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite donner une valeur à son image de marque;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme Parallèle;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver l'offre de service de la firme Parallèle pour la réalisation de l'étude Stratégie en matière d'alliances de marques au montant de 29 000 \$ taxes en sus, financé à même le budget d'opérations;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer tous documents pour et au nom de la Ville de La Sarre.

#### **4.7 Mandat SMI Performance - Implantation aux services administratifs**

*Résolution no 2023-063*

ATTENDU QUE la Ville souhaite optimiser le fonctionnement et les opérations à l'interne;

ATTENDU QU'un diagnostic opérationnel a été réalisé par la firme SMI Performance pour les services administratifs;

ATTENDU QU'il est nécessaire de poursuivre en procédant à l'implantation des recommandations suite au diagnostic;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

QUE la Ville accepte la proposition no 230316B1 (phase 1) de SMI Performance au montant maximal de 32 800 \$ plus taxes, de gré à gré, pour l'implantation de la méthode SMI et ses outils de planification;

QUE cette offre soit faite en deux (2) phases et avant d'entamer la première phase, la direction doit y avoir donnée son aval;

QUE la dépense sera financée à même le surplus accumulé.

## **5. TRÉSORERIE**

### **5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 986 728.03 \$.

### **5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2023-064*

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 28 février 2023, au montant de 454 484.45 \$.

## **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Adoption de l'échelle salariale estivale étudiante 2023**

*Résolution no 2023-065*

ATTENDU QUE le salaire minimum augmente à 15,25 \$ de l'heure le 1er mai prochain;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire être proactive dans le recrutement de ses étudiants en période estivale en débutant tôt l'affichage et en offrant plusieurs emplois dans les divers services municipaux;

ATTENDU QUE 15 postes pour la période estivale 2023 seront offerts aux salaires suivants :

2 postes : Aide-préposé à l'entretien des parcs et espaces verts - 16,25 \$ (sans expérience) /16,75 \$ (avec expérience)

2 postes : Aide-préposé aux fleurs et plates-bandes - 16,25 \$ (sans expérience) /16,75 \$ (avec expérience)

1 poste : Aide-journalier aux travaux publics - 16,25 \$ (sans expérience) /16,75 \$ (avec expérience)

4 postes : Aide-animateur de camp de jour - 16,25 \$ (sans expérience) /16,75 \$ (avec expérience)

4 postes : Animateur de camp de jour - 17,75 \$ sans expériences/18,25 \$ avec expérience

1 poste : Animateur-planificateur de camp de jour - 19,25 \$ sans expérience /19,75 \$ avec expérience

1 poste : Coordonnateur estival au VAAM -19,25 \$ sans expérience /19,75\$ avec expérience

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'adopter la nouvelle échelle salariale estivale pour étudiants 2023 telle que présentée.

## **6.2 Mouvements de personnel**

*Résolution no 2023-066*

ATTENDU QUE la Ville désire combler certains postes vacants;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

De procéder aux nominations suivantes :

Monsieur Yves Fortin, à titre de superviseur au Service et travaux publics, ainsi que Daniel Drouin et Richard Gauthier à titre de journaliers;

Monsieur Daniel Forest, à titre de directeur du Service de la vie active et animation du milieu (VAAM).

## **6.3 Motion de félicitations**

*Résolution no 2023-067*

ATTENDU le départ à la retraite de Monsieur Marcel Tremblay;

ATTENDU les 35 années de service rendu en tant que pompier pour le Service de prévention des incendies et sécurité civile;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

QUE le conseil remercie et surtout souligne le travail réalisé par Monsieur Tremblay, ainsi que son implication dans la communauté durant ces 35 années. Merci et bonne retraite.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Demande de dérogation mineure : 129, rue Isabelle**

*Résolution no 2023-068*

ATTENDU QUE le propriétaire du 129, rue Isabelle désire obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

- Agrandir son allée d'accès pour avoir une largeur totale de 9,55 mètres au lieu de 7,5 mètres tel qu'exigé au règlement de zonage ;
- La construction d'une galerie incluant son escalier sur deux (2) paliers qui serait à une distance de 1,00 mètre de la ligne de lot latérale au lieu de 1,5 mètre tel qu'exigé au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU QUE la situation ne cause aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

## **7.2 Demande PIIA : Nouvelle maison - 9 rue Gabriel-Aubé**

*Résolution no 2023-069*

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans d'une nouvelle maison unimodulaire au 9, rue Gabriel-Aubé et juge que les plans respectent tous les critères du PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'accepter cette demande.

## **7.3 Nomination de citoyens - Comité de développement durable**

*Résolution no 2023-070*

ATTENDU QUE l'entente pour le Comité de développement durable mentionne que celui-ci doit être composé d'employés de la Ville, d'élus municipaux et de citoyens;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été lancé pour recruter des citoyens;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité de développement durable :

Mesdames Virginie Warnet, Megan Audet et Bianca Bédard, ainsi que Messieurs Vincent Fluet et Pierre-Paul Rocheleau.

## **7.4 Adoption du second projet du Règlement modifiant le règlement de zonage afin de modifier les limites de la zone RH-16 et d'autoriser l'usage résidentiel communautaire**

*Résolution no 2023-071*

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire modifier le règlement de zonage présentement en vigueur, afin de modifier les limites de la zone RH-16 et d'y autoriser l'usage résidentiel communautaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 décembre 2022 et que le premier projet de règlement a été adopté le 17 janvier 2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter le second projet du Règlement modifiant le règlement de zonage afin de modifier les limites de la zone RH-16 et d'autoriser l'usage résidentiel communautaire.

## **7.5 Modification Demande à la CPTAQ - Lot 3 870 475**

*Résolution no 2023-072*

ATTENDU QUE le demandeur a déjà déposé une demande à cet effet et qu'une résolution a

été adoptée le 6 septembre 2022 (2022-256);

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure la voie d'accès sur le plan de la demande, et que celle-ci traverse un second lot (3 870 481), qui doit aussi faire partie de la demande;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De modifier la résolution no 2022-256 en conséquence.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Offre de service - Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols**

*Résolution no 2023-073*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite effectuer une étude de sol pour les projets suivants :

1. 2e Avenue Est
2. Eau potable chemin des puits
3. Égout domestique rues Limoges-Létourneau
4. Réfection 5e Avenue Est et 3e Rue Est
5. 12e Avenue et rue Pagé

ATTENDU l'offre de service reçue de SNC-Lavalin en date du 14 décembre 2022 pour une étude géotechnique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver l'offre de service de SNC-Lavalin pour la réalisation de l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols au montant de 82 782,00 \$ incluant les taxes, montant inclus dans le règlement d'emprunt.

## **9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 Soumission ensemble de chenilles**

*Résolution no 2023-074*

ATTENDU l'appel d'offres pour l'achat d'un ensemble de chenilles devant être installées sur le véhicule Toolcat 2022;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue soit :

- SDI Nord Track au montant 18 396 \$ incluant les taxes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'accepter l'offre de SDI Nord Track au montant 18 396 \$ incluant les taxes, financé à même le budget d'opérations.

### **9.2 Dépôt de la Politique familiale municipale PFM - MADA**

*Résolution no 2023-075*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a adopté sa première politique familiale en 2007, afin d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite renouveler cette politique et la bonifier tout en y ajoutant la reconnaissance "Municipalité amie des enfants";

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'adopter la politique familiale municipale.

### **9.3 Entente de services avec la coopérative de travail Le Comité**

*Résolution no 2023-076*

ATTENDU QU'on souhaite évaluer la possibilité d'installer une toiture sur la patinoire extérieure située au Centre Le Retour;

ATTENDU QUE ce projet s'élève à 33 917,63 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la Ville, la MRC et l'EACAT souhaitent s'impliquer dans le projet, à raison de :

MRCAO : 10 000 \$

EACAT : 10 000 \$

Ville de La Sarre : 13 917,63 \$

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'entériner l'entente à intervenir avec la coopérative de travail Le Comité, au montant de 33 917,63 \$ taxes incluses, dont 20 000 \$ seront facturés à la MRC d'Abitibi-Ouest et à l'EACAT, et la balance à même le budget d'opérations.

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer tous documents se rattachant à ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Sarre.

## **10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME**

## **11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Un suivi est fait auprès d'un citoyen ayant posé des questions au sujet des points 4.2 et 4.4 de l'ordre du jour de la présente séance.

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 2023-077*

La prochaine séance est prévue le 4 avril 2023 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 31.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière